

Communauté de Communes ALBRET COMMUNAUTE

2021-9

DECISION DU PRESIDENT

N° : DEC-005-2021

Objet : ADHESION A LA CONVENTION « APPLICATION SIG GESTION DU CIMETIERE »

Vu les statuts d'Albret Communauté,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération n°DE-088-2020 du 09 juillet 2020 portant délégation du Conseil Communautaire au Président de la Communauté de Communes Albret Communauté (CCAC) ;

Considérant que certaines communes bénéficiaient d'un accès à l'application « SIG Gestion du cimetière » dans le cadre de la convention « Information géographique EPCI » qui existait entre le CDG47 et Albret communauté ;

Considérant la dénonciation de cette convention par courrier daté du 27 octobre 2020, au profit d'un nouvel outil de gestion du cadastre et de l'instruction des autorisations du droit des sols fourni par la société SOGEFI ;

Considérant la nécessité de fournir un nouvel accès à l'application cimetière pour ses communes membres ;

Le Président de la Communauté de Communes Albret Communauté,

DECIDE**Article 1** : de signer la convention d'adhésion « Application SIG Gestion du cimetière » avec le CDG47.Fait à NERAC le, **14 JAN. 2021**

Le Président,


 Alain LORENZELLI


Le Président,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux, CS 21 490 (9, rue Tastet 33063 Bordeaux) dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage.

En application de l'article L 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, il sera rendu compte de la présente décision lors de la prochaine séance du conseil communautaire